



**Rapport du Comité des statistiques  
sur la réunion du 7 mars 2012**

1. Le Comité des statistiques a tenu sa 3<sup>e</sup> réunion en vertu de l'Accord international de 2007 sur le Café le 7 mars 2012.

**Point 1 : Adoption de l'ordre du jour**

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour figurant dans le document SC-9/11 Rev. 1.

**Point 2 : Élection du président et du vice-président**

3. Le Comité a élu M. Patrice Moussy (Union européenne) au poste de président et M. José Cassule Mahinga (Angola) au poste de vice-président pour l'année caféière 2011/12.

**Point 3 : Rapport sur la réunion du 29 septembre 2011**

4. Le Comité a approuvé le rapport de la 2<sup>e</sup> réunion qui s'est tenue en septembre 2011 et qui figure dans le document SC-8/11.

**Point 4 : Respect du Règlement sur les statistiques**

5. Le Statisticien a présenté le document SC-10/12 dans lequel figurent des informations sur le respect par les Membres du Règlement sur les statistiques. Un respect satisfaisant du règlement a été observé pour les Membres exportateurs et importateurs, représentant respectivement 68,9% et 99,7%, du volume des exportations/importations moyennes pendant les années caféière 2007/08 à 2010/11.

6. Pour améliorer la transparence du marché, les Membres ont demandé que l'Organisation consulte des statisticiens spécialisés pour obtenir leurs commentaires sur les estimations officielles qui présentent des écarts importants par rapport aux estimations d'autres sources. Il a été souligné qu'il était important de recueillir les avis des deux parties du marché (consommateurs et producteurs). Lorsque le Comité examine des questions spécifiques, des experts pourraient être invités à ces discussions. Lorsque l'Organisation publie des estimations officielles qui diffèrent sensiblement de celles d'autres sources, il a été demandé qu'elle insère une mise en garde.

7. Le Comité a pris note du rapport.

**Point 5 : Exportations à destination des pays exportateurs**

8. Le Statisticien a présenté le document SC-11/12. Le nouveau Règlement sur les statistiques (document ICC-102-10) est entré en vigueur et les Membres exportateurs sont maintenant tenus de fournir des données statistiques sur leurs importations de café par origine (volume et valeur). Le Comité a pris note de ce document.

**Point 6 : Exportations de café biologique et certifié**

9. Le Statisticien a présente le document SC-12/11 dans lequel figurent des données sur les exportations de café biologique par les pays exportateurs, extraites des certificats d'origine et des rapports statistiques. Des informations sur les exportations de café biologique ne sont pas toujours indiquées par les Membres exportateurs et la fourniture de données sur les exportations de café certifié est facultative. Le Comité a pris note de ce document et a encouragé les Membres à améliorer leurs déclarations des exportations de café biologique et certifié.

**Point 7 : Suivi des stocks et des réserves de café vert**

10. Le Statisticien a présenté le document SC-13/12 dans lequel figurent des données historiques sur le niveau des réserves de café vert, compilées à partir du site web de la Fédération européenne du café (FEC) depuis 2005.

11. Conformément à la décision du Conseil prise sur la recommandation du Comité en mai 2007, les données affichées sur le site de la FEC sont incluses dans les séries de l'OIC. Des discussions ont eu lieu avec la FEC afin d'évaluer s'il est possible d'inclure les données sur les réserves détenues au port de Rotterdam.

12. Le Secrétariat a été prié d'ajouter des informations sur les réserves détenues dans les autres pays importateurs dans les futurs documents préparés à l'intention du Comité.

**Point 8 : Données sur le commerce du café décaféiné soluble**

13. Le statisticien a présenté le document SC-14/12. Les États-Unis étant le seul pays à utiliser des codes de 10-12 chiffres pour identifier ses produits du café, il n'est pas encore possible de recueillir des données sur ce produit auprès des autres pays.

14. Les Membres souhaitent peut être envisager la possibilité que leurs autorités douanières augmentent le nombre de chiffres des codes du système harmonisé afin que ces données puissent être recueillies. Cependant, le volume de ce segment de marché n'est toujours pas significatif.

**Point 9 : Assistance technique**

15. Les Membres ont été informés qu'un atelier sur le respect du Règlement sur les statistiques s'est tenu à Nairobi en novembre 2011, conformément au programme des activités approuvé par les Membres pour 2011/12. Le Comité a été informé de l'excellente coopération de l'Organisation interafricaine du Café (OIAC) pour la tenue de l'atelier qui a rassemblé des délégués de 8 pays africains. Le Comité a été informé que le respect du Règlement sur les statistiques est généralement meilleur après les ateliers de ce type. Cependant, le renouvellement du personnel et d'autres problèmes internes à chaque pays s'associent pour favoriser un relâchement progressif du respect du règlement. Il a été suggéré de produire un DVD/vidéo qui servirait de "manuel permanent sur les statistiques" pour les Membres exportateurs.

16. Il a également été suggéré que l'Organisation examine la possibilité de mettre en place dans tous les pays un système ou une méthode standard de recueil de données sur les coûts de production, la consommation intérieure, la superficie de la caféière et le nombre d'arbres en production de façon que des rapports et des études utiles puissent être établis pour aider les Membres exportateurs et accroître la transparence du marché. Le Président a invité les Membres à coopérer pour fournir des données statistiques sur le commerce du café, conformément au nouveau Règlement sur les statistiques.

**Point 10 : Relations avec les autres organisations**

17. Le Statisticien a informé le Comité que l'Organisation poursuivra sa coopération étroite avec l'Organisation des Nations Unies pour alimentation et l'agriculture (FAO) et le

Centre du commerce international (CCI) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). L'importance de la coopération des experts indépendants aux travaux statistiques de l'Organisation a également été reconnue.

**Point 11 : Questions diverses**

18. Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

**Point 12 : Prochaine réunion**

19. Le Comité a été informé que sa prochaine réunion aurait lieu à Londres pendant la 109<sup>e</sup> session du Conseil, du 24 au 28 septembre 2012.